

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Tourbillon de Soleil Inc.	Numéro de permis 2015025	Date d'inspection Le 12 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Tourbillon de Soleil Inc.		Numéro de téléphone (506) 826-2796	
Adresse 464 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les rapports d'incidents mineurs sont complets. Les consentements sont signés par le parent et ajoutés dans le dossier de l'enfant.
- Observations : jeux libres, activité dirigée, jeux extérieurs et l'accueil du parent.
- Discussions avec la directrice concernant la politique d'inclusion et les dossiers des enfants.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 octobre 2022

Date

original signé par
Fanie Fontaine

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 octobre 2022

Date